## LE CONTRÔLE TECHNIQUE

## OBLIGATOIRE POUR TOUS LES VÉHICULES EN FRANCE.

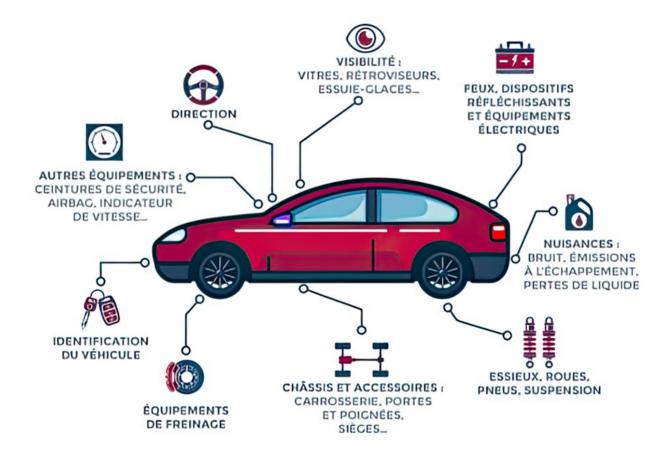
Il permet d'identifier les défaillances pouvant porter atteinte à





## SUR UNE VOITURE PARTICULIÈRE,

Il porte sur 133 points





Les véhicules roulant au diesel, véhicules utilitaires légers, véhicules utilitaires légers, véhicules de dépannage, véhicules sanitaires, véhicules-écoles, taxis, VTC, poids lourds, autobus, autocars et véhicules de transport de matières dangereuses font l'objet de contrôles supplémentaires

